



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

DECLARATION DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE prononcée par M. F. M. Vallersnes, Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Assemblée générale des Nations Unies, 29 novembre 2004

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, messieurs,

Je suis extrêmement honoré de prendre la parole, au nom de l'Union interparlementaire, dans le cadre de vos débats sur la Palestine et la situation au Moyen-Orient.

La situation du peuple palestinien et le conflit qui ravage le Moyen-Orient depuis tant d'années sont des sujets qui préoccupent les parlements partout dans le monde, de même que leur organisation internationale, l'Union interparlementaire. Au fil des ans nous avons débattu du conflit dans la région et nous avons en de nombreuses occasions adopté des résolutions dans lesquelles nous condamnons la violence et appelions à des négociations pour réaliser une paix durable.

Nous abhorrons la violence, et nous appelons toutes les parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux attaques meurtrières qui font invariablement de nombreuses victimes dans les populations civiles. Nous condamnons vigoureusement et déplorons les assassinats ciblés et les attentats-suicide qui, les uns comme les autres, perpétuent le cycle de la violence et font reculer la perspective d'une réconciliation. Nous invitons Israéliens et Palestiniens à remplacer la logique de guerre, de violence et de terreur par une logique de paix, en reprenant les négociations politiques en vue d'un avenir commun.

Nous appelons également à ce qu'il soit mis fin à la construction de colonies dans les territoires occupés laquelle, comme la démolition des logements et des biens palestiniens, se fait en violation de la quatrième Convention de Genève et des dispositions de la Feuille de route. Au même titre, nous invitons Israël à renoncer à sa politique consistant à ériger des barrières sur le territoire palestinien et à cesser d'user de son armée régulière pour assurer le maintien de l'ordre dans la population civile et perpétrer des exécutions extrajudiciaires dans les territoires occupés. Nous faisons aussi valoir que l'arrestation et la détention de deux membres du parlement palestinien, M. Barghouthi et M. Khader, constituent une violation de la quatrième Convention de Genève et des Accords d'Oslo.

Nous appelons régulièrement à ce que soit constitué un Etat palestinien indépendant et viable. D'un même souffle nous affirmons le droit sans équivoque d'Israël à vivre à l'intérieur de frontières sûres. Nous sommes pleinement favorables à la mise en œuvre de la Feuille de

route, et nous sommes prêts à apporter notre contribution en dépêchant des observateurs internationaux sur le terrain pour suivre, étape par étape, l'application des décisions énoncées dans la Feuille de route.

Monsieur le Président,

Comme bien d'autres partout dans le monde, l'Union interparlementaire regrette vivement le décès du Président Yasser Arafat. Nous considérons qu'il convient que tous cherchent à transformer ce triste événement en une occasion de promouvoir la cause de la paix. L'Union est prête à jouer le rôle qui peut être le sien dans cette entreprise, et le Secrétaire général de l'UIP s'est donc rendu en Israël et en Palestine la semaine dernière pour des entretiens avec des personnalités parlementaires, à Ramallah et à Jérusalem, à ce sujet.

Nous nous félicitons chaudement de la décision prise par l'Autorité palestinienne de tenir des élections présidentielles le 9 janvier 2005 et, à la demande de celle-ci, nous encourageons les parlements partout dans le monde à envoyer des observateurs pour veiller au bon déroulement de ce scrutin. Nous nous félicitons aussi des assurances données par les autorités israéliennes qu'elles ne ménageront aucun effort pour faciliter la tenue d'élections libres et loyales, y compris en permettant aux Palestiniens de Jérusalem-Est de s'inscrire sur les listes électorales et de voter, et en retirant leur présence militaire des villes et des villages de Cisjordanie et de la bande de Gaza de manière à faciliter les déplacements des personnes concernées.

Nous sommes également encouragés par les mesures prises par le Conseil législatif palestinien à Ramallah afin de finaliser et d'adopter cette année une nouvelle loi électorale, de sorte que des élections générales et législatives puissent être tenues au printemps de l'année prochaine. Là encore nous souhaiterons assurer une forte présence parlementaire pour observer les élections.

Monsieur le Président,

La position de l'Union interparlementaire en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient se fonde sur sa volonté démocratique et sur sa vocation de promouvoir la démocratie. La notion fondamentale qui sous-tend la pratique de la démocratie est l'acceptation - ou mieux encore le respect - de l'autre. La vie démocratique est tout à la fois le droit de tous de voir les choses différemment et le devoir de chacun d'accepter les différences. Le facteur capital est de savoir reconnaître la différence et de lui permettre d'exister, plutôt que de la refuser.

La vie politique est faite de confrontations. Cela est parfaitement normal. Les mécanismes institutionnels qui permettent d'administrer les affaires publiques sont conçus, en partie du moins, pour canaliser les courants divergents ou tout simplement différents dans le sens de la réalisation d'un projet unifié : assurer le bien commun.

C'est grâce aux règles de la démocratie que la vie politique ne se réduit pas à un stand de tir, mais au contraire vise à réaliser des résultats positifs pour la nation dans son ensemble. Il appartient aux institutions démocratiques de modérer les tensions au sein de la société et de maintenir un équilibre entre les attentes concurrentes.

Dans cette équation, le parlement a un rôle essentiel à jouer en veillant à ce que l'action du gouvernement soit responsable. Nous répondons donc positivement à la demande que nous venons de recevoir du Conseil législatif palestinien de l'aider à renforcer l'institution

parlementaire, en veillant en particulier à la création de commissions parlementaires permanentes et de comités spécialisés. Des institutions démocratiques fortes, assurant notamment le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité, sont un facteur essentiel pour que s'instaure la paix dans la région.

Monsieur le Président,

Au début des années 80, l'Union interparlementaire s'est dotée d'un Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et lui a confié la tâche de promouvoir la tenue d'une Conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient. A la suite du lancement du processus de paix et de la Conférence internationale en 1991, ainsi que des Accords conclus à Oslo, le mandat du Comité a été élargi pour inclure la promotion d'un dialogue direct entre les délégations parlementaires arabes et israélienne dans le cadre des réunions de l'UIP.

Récemment, ce comité a été invité à faciliter le dialogue politique direct entre membres des deux parlements concernés, à savoir le Conseil législatif palestinien et la Knesset. Une première réunion de cette nature a été tenue à Paris en janvier 2001.

Depuis, le Comité que j'ai l'honneur de présider a organisé des réunions liminaires de délégations parlementaires, tant dans la région qu'au Siège de l'Union interparlementaire. L'année dernière, les parties concernées ont décidé de créer un groupe de travail représentant tous les partis politiques de chacun des parlements pour traiter de questions spécifiques à chacune des réunions.

Lors de sa récente visite dans la région, le Secrétaire général de l'UIP a reçu des indications claires que le Conseil législatif à Ramallah aussi bien que la Knesset se tiennent désormais prêts à intensifier le dialogue, et nous comptons commencer à organiser une série de réunions dès le début de l'année prochaine.

Permettez-moi de conclure sur une note d'espoir, et par une supplique. L'Union interparlementaire est convaincue qu'aucune solution durable au conflit ne peut résulter du recours aux armes. Seul le dialogue politique direct permet d'atteindre ce but, et nous sommes certains que le dialogue est possible pour peu que la moindre chance lui soit donnée.

Permettez-moi aussi de rappeler que des membres élus du Conseil législatif palestinien sont empêchés depuis maintenant longtemps de se rendre à Ramallah, avec pour effet que le Parlement ne peut siéger. Cette situation ne saurait être admise, car elle ne sert les intérêts de personne, ni des Palestiniens, ni des Israéliens.

Nous en appelons donc à ceux qui ont les moyens d'intervenir pour qu'ils fassent en sorte que le parlement puisse siéger et que le débat politique puisse être tenu sur les nombreuses questions urgentes qui se posent concernant le peuple palestinien au sein de l'institution légitime et représentative, établie avec l'appui total de la communauté internationale - le Conseil législatif palestinien.

Je vous remercie, Monsieur le Président.